

TUTORIEL CONSULTATION PAR E-MAIL:

- Consultez le document « Texte Horizon TERRE » ;
- Vous trouverez page 101 le sommaire des propositions de recherche que nous avons numéroté de 1 à 65. Ces 65 « Blocs » sont les questions de recherche que nous nous sommes posées pour chaque thématique ;.
- Envoyez par mail à HorizonTERRE@protonmail.com le commentaire sur les propositions de recherche Horizon TERRE ou votre propre proposition en précisant le numéro du bloc que vous commentez en objet, par exemple : Objet : « Commentaire B.21. » ou Objet « Proposition SANTÉ » ou Objet : « Proposition B.21. » ;
- Envoyez un seul e-mail par commentaire/proposition pour faciliter le tri aux comités de révision ;
- Votre proposition ou commentaire doit faire un maximum d'environ 1000 caractères/15 lignes ;
- Vous pouvez faire un maximum de 10 commentaires et propositions;
- Vous pouvez aussi faire directement vos commentaires et propositions sur le site [https://
decidim.sciencescitoyennes.ovh/](https://decidim.sciencescitoyennes.ovh/)

Cette consultation a pour vocation de faire échanger des individus différents sur la recherche, de trouver des idées par et pour tou.te.s pour une recherche plus responsable et engagée. Cette consultation accepte toutes les propositions et opinions. Néanmoins, les propos discriminants, qu'ils soient racistes, liés au handicap et à l'état de santé, au genre, à la précarité sociale et toutes autres formes d'oppression seront retirés. Les comités de révision sont issus des comités de rédaction du texte HorizonTERRE disponible sur cette plateforme. Les comités de révision discuteront de chacun des commentaires et propositions qui seront publiés via le site et via le mail HorizonTERRE@protonmail.com. Les comités seront décisionnaires dans la prise en compte des propositions.. L'adresse e-mail que vous communiquez ici n'est pas publique et ne servira qu'à vous demander des précisions sur vos propositions si besoin. Vous pouvez faire des propositions au nom d'un collectif ou d'une association. Les propositions défendant des intérêts privés marchands ne seront pas retenues. Si vous vous exprimez en tant qu'individu, nous vous conseillons de préciser si vous êtes soumis à un conflit d'intérêt.